



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°001//ASMI/SE/COMIFAC/2016

1. Cette sollicitation à manifestations d'intérêt est faite pour répondre aux dispositions du Traité et dispositions régissant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) sur le renouvellement du mandat de son personnel statutaire.
 2. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une institution sous régionale créée par la volonté des chefs d'Etats en vue de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales. Elle reçoit des contributions de ses Etats membres pour son fonctionnement et la mise en œuvre du plan de convergence. C'est à cet effet, qu'elle a l'intention d'utiliser une partie des contributions des Etats pour financer les services de consultants pour **«le recrutement d'un cabinet externe pour l'évaluation des candidatures pour la sélection du personnel statutaire de la COMIFAC»**
 3. L'objectif global de la mission consiste à l'évaluation, sur la base des profils indiqués dans le Statut du personnel de la COMIFAC, des candidatures envoyées par les pays pour les trois postes statutaires à savoir : Secrétaire Exécutif, Secrétaire Exécutif Adjoint-Coordonnateur Technique et Directeur Administratif et Financier.
 4. Cette évaluation permettra de fournir un avis sur les dossiers de candidatures et procéder au classement des candidats pour chaque poste suivant l'ordre de mérite des candidats. Les points forts et les points faibles des candidats devront être relevés par le consultant. De même, des recommandations pour d'éventuels éclaircissements pouvant guider les décisions des Ministres pour le choix des candidats devront être faites par le consultant.
1. Le Consultant aura pour missions :
 - D'analyser des dossiers mis à sa disposition pendant la session des experts du Conseil des Ministres ;
 - Soumettre les résultats sous plis fermé au Conseil des Ministres de la COMIFAC ;
 2. Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC invite les firmes de Consultants à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour effectuer lesdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans les conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, etc. ...). Les Consultants peuvent s'associer pour rehausser leurs qualifications.

3. La sélection du Consultant (Sélection fondée sur le moindre coût) se fera conformément aux procédures définies dans le manuel de procédures de la COMIFAC.
4. Les consultants intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : 8h00 à 16h00 heures locales
5. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en cinq (05) exemplaires au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ou envoyées à l'adresse électronique ci après au plus tard le **30/09/2016 à 10 heures** avec la mention : **Manifestation d'intérêt N°001/ASMI/SE/COMIFAC/2016 pour «le recrutement d'un cabinet externe pour l'évaluation des candidatures pour la sélection du personnel statutaire de la COMIFAC».**

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC
BP : 20818 Yaoundé
Tél : +237 222 213 511
Derrière Usine Bastos
Email : comifac@comifac.org
comifac2005@yahoo.fr

Yaoundé, le 15 Septembre 2016

Le Secrétaire Exécutif


Raymond MBITIKON